



LA RESPONSABILITÉ DE L'EUROPE À L'ÈRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Un appel à la sauvegarde de la personne humaine

L'intelligence artificielle (IA) transforme nos sociétés à une vitesse sans précédent. Ses applications offrent des opportunités considérables pour le développement humain intégral et le bien commun. Dans le même temps, ces évolutions soulèvent de profondes questions anthropologiques, éthiques, sociales et juridiques qui ne peuvent être abordées uniquement sous l'angle technologique ou économique. L'humanité se trouve à un moment décisif où le progrès technologique doit être guidé par un engagement renouvelé en faveur de la dignité de chaque personne, de la justice et de la fraternité. À l'ère de l'intelligence artificielle, le pape Léon XIV nous rappelle que « au cœur de la vision chrétienne de l'être humain se trouve la grande affirmation selon laquelle l'homme et la femme sont créés à l'image et à la ressemblance du Dieu trinitaire (Cf. Gn 1, 26-27) » (Pape Léon XIV, *Magnifica humanitas*, 50). Il nous appelle au « devoir urgent de rester profondément humains, en préservant avec amour cette magnifique humanité qui nous a été donnée et manifestée dans sa plénitude dans le Christ, mais qu'aucune machine ne pourra jamais remplacer dans sa splendeur » (*ibid.*, 15).

À l'écoute des préoccupations et des craintes exprimées par beaucoup, nous, les évêques représentant les épiscopats de l'Union européenne, reconnaissons les efforts déjà déployés pour réglementer l'utilisation de l'IA et encourageons l'Union européenne à assumer un rôle de premier plan dans ce domaine, conformément à ses valeurs fondatrices et à sa mission. L'Europe est appelée à agir avec urgence, ambition et responsabilité pour renforcer ses capacités numériques et orienter la recherche, la conception et le développement de ces technologies, en promouvant une vision véritablement centrée sur l'humain.

L'Europe doit jouer un rôle positif et moteur en contribuant à une coopération et à une gouvernance internationales qui respectent les droits de l'homme, préviennent l'utilisation néfaste de la technologie et favorisent un accès équitable à ses avantages, tout en préservant la paix et notre maison commune. Cela doit se faire dans un esprit de responsabilité collective, en impliquant les institutions, les entreprises, les organisations intermédiaires, les communautés éducatives et les citoyens.

Nous, les évêques de la COMECE, encourageons donc vivement l'Union européenne et ses États membres à mettre en œuvre les principes suivants et à les promouvoir au sein des instances internationales :

La dignité humaine et l'autonomie de l'être humain doivent rester primordiales.

Le bien commun, la solidarité, la subsidiarité, le respect de la création et la justice doivent guider l'innovation technologique.

La responsabilité, la transparence et l'obligation de rendre des comptes doivent accompagner l'IA.

L'IA ne doit pas devenir une source de discrimination, d'exclusion ou de manipulation.

L'IA ne doit pas diminuer ni supplanter le caractère unique de la personne humaine, et les êtres humains ne doivent pas être réduits à des données ou à des marchandises.

Les biens communs numériques et technologiques nécessitent une gouvernance responsable.

La démocratie et l'État de droit doivent être protégés.

L'IA doit contribuer à la paix et à la fraternité humaine.

L'intelligence artificielle doit rester un moyen au service de la personne humaine, du bien commun et de la paix. Son avenir doit être façonné non seulement par ce que la technologie peut faire, mais aussi par ce qu'exigent la dignité humaine, la responsabilité, la solidarité et la fraternité. L'Église catholique continuera d'accompagner l'Union européenne sur une voie qui préserve la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle.

Signé par les évêques délégués par les Épisopats de l'Union européenne, réunis à l'occasion de l'Assemblée plénière d'automne de la COMECE (16 octobre 2026).